



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AGENCE  
DU NUMÉRIQUE  
EN SANTÉ**

# La transformation commence ici

Rapport d'activité 2020





- 3** Manifeste
- 4** Pour accélérer la transformation du numérique en santé, l'Agence se transforme aussi
- 6** Éditos
- 8** 2020 au fil des jours
- 10** Des outils pour aider à combattre le coronavirus
- 18** 3 ambitions pour accélérer la transformation du numérique en santé
  - 21** Ambition 1 – Régulateur
  - 30** Ambition 2 – Opérateur
  - 35** Ambition 3 – Promoteur et valorisateur
- 40** L'ANS, l'Agence 2.0

## Manifeste

**Pour accélérer la transformation numérique de notre système de santé, il faut un cadre, de grands projets et un élan, au quotidien.** Les experts de l'Agence du Numérique en Santé sont là pour vous l'apporter.

**Et pour que vous, acteurs de la e-santé, puissiez proposer de nouveaux services numériques performants,** qui communiquent entre eux tout en protégeant les données de santé, nous posons ce cadre. Nous définissons les réglementations et les référentiels.

**Enfin, pour que tous les citoyens accèdent à un système de santé efficace et solidaire,** nous construisons et déployons de grands programmes de e-santé à l'échelle de notre pays. C'est notre mission de service public.

**Et pour donner l'élan, pour que les initiatives numériques se multiplient et se concrétisent,** nous vous accompagnons. Nous vous stimulons. Nous restons à votre écoute avec un soutien technique et méthodologique, au cœur des territoires.

● **La transformation commence ici, avec vous** 

# Pour accélérer la transformation du numérique en santé, l'Agence se transforme aussi

À l'Agence du Numérique en Santé, nous accompagnons la transformation numérique du système de santé aux côtés de tous les acteurs concernés, qu'ils soient publics ou privés, qu'ils interviennent dans le secteur sanitaire, le social ou le médico-social, et qu'il s'agisse de professionnels ou d'usagers.

## Notre raison d'être

Être l'accélérateur institutionnel reconnu de la santé numérique, en France comme en Europe.

## Nos 3 ambitions

Nous sommes mandatés par la Délégation ministérielle au Numérique en Santé (DNS) pour mettre en œuvre les orientations dédiées au secteur de la santé et du médico-social, à travers 3 ambitions.

### 1 RÉGULATEUR

Nous améliorons la performance numérique grâce à des règles communes de régulation et d'échanges.

### 2 OPÉRATEUR

Nous concevons de grands e-programmes nationaux pour un service public de santé efficace et solidaire.

### 3 PROMOTEUR ET VALORISATEUR

Nous stimulons, accompagnons et évaluons toutes les initiatives de e-santé pour les faire grandir.



## Une nouvelle organisation au service de la transformation

Pour devenir un acteur incontournable de la e-santé, nous avons élargi et consolidé nos missions, avec une nouvelle organisation, plus lisible et moins segmentée.

En place depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, elle offre une vision claire et partagée qui fédère toutes nos équipes autour d'une même ambition : être l'accélérateur institutionnel reconnu de la santé numérique en France comme en Europe.

Cette nouvelle organisation répond à 4 enjeux forts :

### ENJEUX DE LA NOUVELLE ORGANISATION

**Transversalité** : l'ANS abandonne le fonctionnement en silos, harmonise sa politique globale et mutualise les compétences pour gagner en efficacité et en qualité dans ses projets.

**Spécialisation et homogénéisation** : les missions de l'ANS sont désormais réparties de manière homogène, chaque équipe est spécialisée. L'organisation gagne en cohérence et incarne l'ambition stratégique de l'Agence.

**Orientation client** : l'ANS est à l'écoute de ses clients pour dynamiser et accompagner les projets de santé numérique. Elle prend mieux en compte les besoins des usagers pour améliorer ses services.

**Légitimité** : l'ANS s'implique toujours plus dans l'écosystème industriel, elle parfait sa connaissance des activités et des projets locaux. Les normes et standards qu'elle coconstruit avec ce tissu sont opposables.

L'Agence du Numérique en Santé compte près de 200 collaborateurs aux compétences et aux expertises multiples. Leur diversité est garante de la bonne conduite des projets de e-santé. Ils se répartissent au sein de 4 directions opérationnelles, un Secrétariat général, une Direction de la communication et une agence comptable.

📍 **La Direction Expertise, Innovation et International, pilotée par Marc Loutrel**, anime un domaine d'expertise large autour de l'interopérabilité, de la sécurité et des échanges. Elle participe également à la mise en place d'une démarche globale auprès des industriels de l'écosystème avec des offres de coconstruction, d'accompagnement, de référencement, et même d'audit.

📍 **La Direction des Opérations, portée par Laurent Joubert**, suit les projets tout au long de leur cycle de vie et aide à leur déploiement opérationnel sur le terrain, avec les partenaires institutionnels et territoriaux.

📍 **La Direction Territoires et Expérience clients, pilotée par Claire Lenain**, déploie les services et accompagne les territoires, comme l'écosystème, pour améliorer les usages. Elle redéfinit aussi les services avec une approche client plus poussée.

📍 **La Direction Pilotage et Efficience, conduite par Jean-François Baumann**, conduit les projets de l'ANS et les dispositifs de contrôle interne et d'amélioration continue.

📍 **Le Secrétariat général, mené par Albert Allo**, réunit toutes les fonctions support. Il veille notamment à la cohérence de la gestion financière et de la gestion des ressources humaines.

📍 **La Direction de la communication, animée par David Petauton**, assure la promotion et informe, en interne comme en externe, sur les missions et les programmes de l'ANS. Elle porte le nouveau projet de l'Agence. Et plus largement, elle contribue à la compréhension et la valorisation des enjeux de la e-santé en France.

📍 **L'Agence Comptable, dirigée par Hervé Zecler**.



**Annie Prévot**  
Directrice Générale de l'ANS

---

**D**epuis mon arrivée à la direction, 18 mois se sont écoulés. 18 mois que tous les collaborateurs garderont en mémoire. En pleine crise sanitaire, nous avons dû nous adapter et répondre dans l'urgence aux enjeux que nous imposait cette situation inédite. Les équipes n'ont pas ménagé leurs forces pour développer en quelques semaines des outils existants tels que le site [sante.fr](http://sante.fr) ou SIVIC et accélérer leurs travaux sur les sujets d'interopérabilité et de sécurité.

Cette période m'a permis aussi d'observer notre façon de fonctionner, écouter les équipes, analyser notre organisation... Si l'ANS ne cesse de développer ses activités comme ses effectifs, il reste des axes à améliorer pour servir notre ambition et être « l'accélérateur institutionnel de la santé numérique reconnu en France comme en Europe ».

C'est à partir de cette réflexion, des exigences et des attentes de notre écosystème que j'ai décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance et une nouvelle organisation qui rendront notre Agence plus efficiente et résolument orientée client. Pour ce faire, nous avons beaucoup échangé. Avec le Président, les équipes et avec la Délégation au Numérique en Santé, notamment Dominique Pon et Laura Letourneau, Responsable et Déléguée ministériels au Numérique en Santé. Mais aussi avec notre écosystème, nos partenaires institutionnels et privés, notre Conseil d'administration et, bien entendu, avec notre CSE. Notre nouvelle organisation est le fruit de ce travail commun qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. L'objectif est de mieux travailler ensemble, en interne comme en externe, pour relever avec plus de cohérence les nombreux défis qui nous attendent. Le projet d'Agence se dessine et la transformation de l'ANS est à présent pleinement engagée. Un nouveau comité de direction venant de tous horizons se met en place.

**La transformation commence ici, avec vous** 

Les nombreux emplois que nous créons, témoignent de la volonté de tous, notamment des pouvoirs publics, d'agir pour répondre à une nouvelle dynamique de déploiement du numérique en santé. Aujourd'hui en France la e-santé ça avance, et à l'ANS aussi !





**Dr Jacques Lucas**  
Président de l'ANS

**2020 aura été une année de lourdes épreuves sanitaires, inattendues et brutales.** Les professionnels du système de santé y ont fait face sans compter ni leur temps ni leurs peines et certains l'ont même payé de leur vie. Je tiens ici à leur rendre hommage.

L'État s'est lui aussi rapidement mobilisé et les services de notre Agence ont déployé, dans des temps records, les volets numériques indispensables pour gérer cette crise. Leur efficacité et leur agilité ont permis de soutenir les moyens humains déployés au secours des patients. Je tiens à les remercier tout spécialement pour cet effort que notre directrice a animé pour tenir les engagements de la feuille de route.

Grâce à eux, les professionnels de santé ont pu accéder aux moyens techniques de téléconsultation que les éditeurs de logiciels ont proposés à des tarifs attractifs, voire à titre gratuit. Pour améliorer cette lisibilité, nous avons référencé cette offre sur notre site. Et près d'un médecin libéral sur deux s'est équipé dès le premier confinement.

Au-delà de cet essor de la télémédecine, des initiatives numériques se sont multipliées dans les régions pour coordonner les acteurs, permettre aux patients de se surveiller eux-mêmes en lien avec leurs médecins et les établissements, permettre aux citoyens d'analyser leur risque d'être atteint, ou faciliter la recherche de lits disponibles grâce au Répertoire Opérationnel des Ressources. Des enseignements en ont été tirés.

Aujourd'hui, nous poursuivons cet accompagnement des professionnels, comme des patients, ou des éditeurs et industriels en insistant sur l'identification certifiée, la sécurité de circulation, d'hébergement et d'accès aux données, ainsi que l'interopérabilité des outils.

Les étapes de la feuille de route sont en passe d'être atteintes. Les référentiels et services socles avancent vite, comme en témoigne ce rapport public. Toutes celles et ceux qui travaillent à l'Agence peuvent en être fiers.

**Le Ségur de la santé octroie 600 millions d'euros pour développer le numérique dans le médico-social.** Et cette enveloppe tombe à point nommé car le secteur est en pleine mutation. Pour faire émerger une société plus inclusive et relever les défis du domicile, son offre doit se transformer. Et les dysfonctionnements que la pandémie a mis en lumière doivent être corrigés. Le numérique détient une partie de la réponse puisqu'il rapproche les usagers, leur entourage, les aidants et les professionnels. Mais pour faciliter leurs parcours dans une démarche de santé globale, cette réponse doit s'articuler avec celle du secteur sanitaire.

Un long chemin a déjà été parcouru depuis la publication de la feuille de route du numérique en santé en avril 2019. Une trajectoire adaptée au secteur médico-social a été publiée début 2021. Soumise à concertation publique en 2020, elle a recueilli une cinquantaine de contributions, dont celles d'une vingtaine d'experts SI du médico-social. Et sur les 2 milliards € du Ségur numérique, près d'un tiers a été alloué au médico-social. Reste à recueillir les besoins du secteur en s'appuyant sur plusieurs « task force » médico-sociales issues du terrain.

Décloisonnement entre secteurs, interopérabilité, labellisation des solutions, messageries sécurisées, dossier médical partagé et dossier de liaison d'urgence pour les EHPAD... Les sujets essentiels sont bien identifiés.

Pour que les acteurs s'approprient ces avancées, il faudra bien sûr les accompagner mais aussi les former. Avec des contenus pédagogiques pour les formateurs et les relais territoriaux, ainsi que des webinaires.

La mobilisation des professionnels et des pouvoirs publics est bien engagée. A nous de nous impliquer pour que le numérique se déploie dans le secteur médico-social avec succès.



**Dr Jean-Pierre Aquino**  
Président suppléant de l'ANS

# 2020 au fil des jours

JANVIER À JUILLET →



**23 JANVIER**  
Publication de la  
**doctrine technique**  
version 2019



**6 FÉVRIER**  
Fin du **Tour de France**  
(Lyon)



12 FÉVRIER



20 FÉVRIER



26 MARS



2 AVRIL



14 AVRIL



29 AVRIL

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE →



9 SEPTEMBRE



11 SEPTEMBRE



18 SEPTEMBRE



22 OCTOBRE



12 NOVEMBRE



**14 SEPTEMBRE**  
Publication de la charte  
« **Engagé pour la**  
**e-santé** »



**8 OCTOBRE**  
Lancement de **G\_NIUS**



**10 NOVEMBRE**  
**JNI live & Projectathon**



AVRIL

Déploiement du 64<sup>e</sup>  
SAMU sur le portail  
SI-SAMU



9 juin 2020 14h

# Webinaire

Déployer l'INS dans les structures de santé



AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

La transformation commence ici

9 JUIN  
Lancement des webinaires de l'ANS



13 MAI



17 JUIN



18 JUIN



25 JUIN



19 NOVEMBRE  
Assises citoyennes  
de la e-santé



4 DÉCEMBRE



10 DÉCEMBRE



17 DÉCEMBRE



10 DÉCEMBRE  
Talents de la e-santé

DÉCEMBRE

Publication des premiers  
résultats de l'Outil  
Convergence



27 NOVEMBRE  
Lancement du **Serveur  
Multi-Terminologies**



**# 1.**



# Des outils pour aider à combattre le Coronavirus

---

## **17 mars 2020. La France est confinée et déclare la guerre au Coronavirus.**

Avec une arme qui va se révéler décisive : le numérique en santé. Moins d'un an après le lancement de la feuille de route, les outils numériques vont en effet connaître une accélération inédite pour combattre la pandémie sur tous les fronts.

Les Français n'en verront que la partie émergée : l'appli Tousanticovid va rythmer leurs sorties et suivre leur état de santé ; les téléconsultations vont leur permettre de se soigner en toute sécurité. Mais le numérique en santé est bien plus que cela. Les outils de l'ANS ont permis au pays de faire face parce qu'ils étaient prêts, mais aussi parce qu'ils ont su évoluer, et ce parfois en quelques semaines.

Les établissements de santé ont pu identifier les lits disponibles et augmenter leurs capacités de réanimation, grâce au **Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)**. Au plus fort de la pandémie, la cellule de crise disposait chaque jour d'un tableau de bord national des tensions hospitalières.

Les SAMU ont pu réguler les flux de patients et les transferts inter-hospitaliers grâce au **SI-SAMU** dont le déploiement, déjà bien entamé, s'est accéléré.

Étendu à tous les hôpitaux, le **système d'information pour le suivi des victimes d'attentats et de situations sanitaires exceptionnelles (SI-VIC)** a permis de comptabiliser le nombre de patients décédés, hospitalisés ou retournés à leur domicile. Ce qui a éclairé les autorités dans leurs décisions. Même chose pour les EPAHDs qui ont pu recenser leurs cas COVID, grâce au nouveau module créé pour eux dès mars dans le **portail de signalement des événements sanitaires indésirables (PSIG)**.

Les Français recherchant un centre de dépistage ont pu le faire grâce à une **carte interactive mise en ligne sur le site Santé.fr**.

Dès fin 2020, le **formulaire de Pharmacovigilance** a été adapté pour pouvoir déclarer les effets indésirables liés aux vaccins COVID.

**L'interopérabilité** s'est renforcée pour que les systèmes d'informations puissent communiquer entre eux et que les acteurs de la santé puissent gérer, partager ou échanger les données générées lors de cette crise.

Enfin, le **Guichet National de l'Innovation et des Usages en e-Santé G\_NIUS** s'est mis en mode COVID pour que les entrepreneurs puissent lancer leurs nouveaux services plus rapidement.



## # 1. Des outils pour aider à combattre le Coronavirus

**Système d'information pour le suivi des victimes d'attentats et de situations sanitaires exceptionnelles (SI-VIC) - Portail de signalement des événements sanitaires indésirables (PSIG)**

# SI-VIC ET PSIG ÉVOLUENT POUR SUIVRE LES PATIENTS COVID ET LES VACCINÉS



**Créé à la suite des attentats de 2016**, pour suivre les victimes d'attaques terroristes ou de crises sanitaires exceptionnelles, SI-VIC a permis, dès mars 2020, de dénombrer les patients COVID hospitalisés ou les résidents en établissement médico-social. A la demande de la Direction générale de la Santé, son déploiement a été élargi à la quasi-totalité des établissements hospitaliers et des travaux ont été engagés pour permettre à l'outil de monter en charge. Plus de 260 000 dossiers SI-VIC ont ainsi été créés en 2020, permettant de comptabiliser le nombre de patients décédés, hospitalisés ou retournés à leur domicile. Ce qui a non seulement contribué à mieux comprendre l'épidémie mais aussi à éclairer les autorités dans leurs décisions.

D'autres évolutions sont prévues sur SI-VIC en 2021 pour mieux suivre les événements majeurs, dont les attentats, comme le veut l'objectif initial interministériel. L'Identité Nationale de Santé (INS) devrait être intégrée en cours d'année et l'interconnexion avec le portail SI-SAMU mise en œuvre.

**Un module spécifique a, en outre, été développé dans le portail de signalement des événements sanitaires indésirables (PSIG)** pour que les EPAHD et établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESMS) puissent recenser leurs cas Covid, dès mars 2020. S'y est ajouté, dès l'été, un formulaire permettant de déclarer les défauts de qualité des équipements de protection individuelle fournis par l'État. Enfin, le formulaire de Pharmacovigilance a été adapté, fin 2020, pour pouvoir déclarer les effets indésirables liés aux vaccins COVID.

Le SI Vaccination a évolué aussi pour que les professionnels de santé puissent déclarer plus facilement les effets indésirables liés aux vaccins Covid. Même chose pour la version mobile.



# 260 000

DOSSIERS SI-VIC CRÉÉS EN 2020

## Portail SI-SAMU

# UN OUTIL DE RÉGULATION COLLABORATIF ENCORE PLUS PRÉCIEUX EN TEMPS DE CRISE

**Le portail SI-SAMU** est un lieu d'échanges et de partages d'informations entre SAMU. Tous les SAMU peuvent l'utiliser, en salle de régulation comme en cellule de crise, à distance dans un poste médical avancé ou sur un ordinateur configuré pour y accéder.

**82 SAMU et 11 ARS** s'y sont connectés en 2020 et plus de 3 500 comptes ont été ouverts depuis sa création, pour les assistants de régulation médicaux, les urgentistes et les médecins régulateurs libéraux, mais aussi les agents des ARS travaillant dans les cellules de veille, d'alerte, de préparation et de gestion de crise.

**Son déploiement s'est accéléré en 2020** pour qu'il puisse être utilisé de façon simple, au plus vite et au mieux face à la crise. Il a permis aux SAMU de créer et partager des événements relatifs à la gestion de la COVID-19 avec des consignes nationales mises à jour en continu par les référents « situations sanitaires exceptionnelles » des SAMU, des messages régionaux et des messages locaux, à la maille SAMU. Ils ont pu ainsi gérer leur salle de renfort, partager des consignes opérationnelles en continu ou gérer des transferts inter-hospitaliers complexes. La fonctionnalité « Voir » a, quant à elle, permis aux SAMU d'accéder à des solutions de visiorégulation.

**82 SAMU ET 11 ARS**  
CONNECTÉS AU SI-SAMU EN 2020

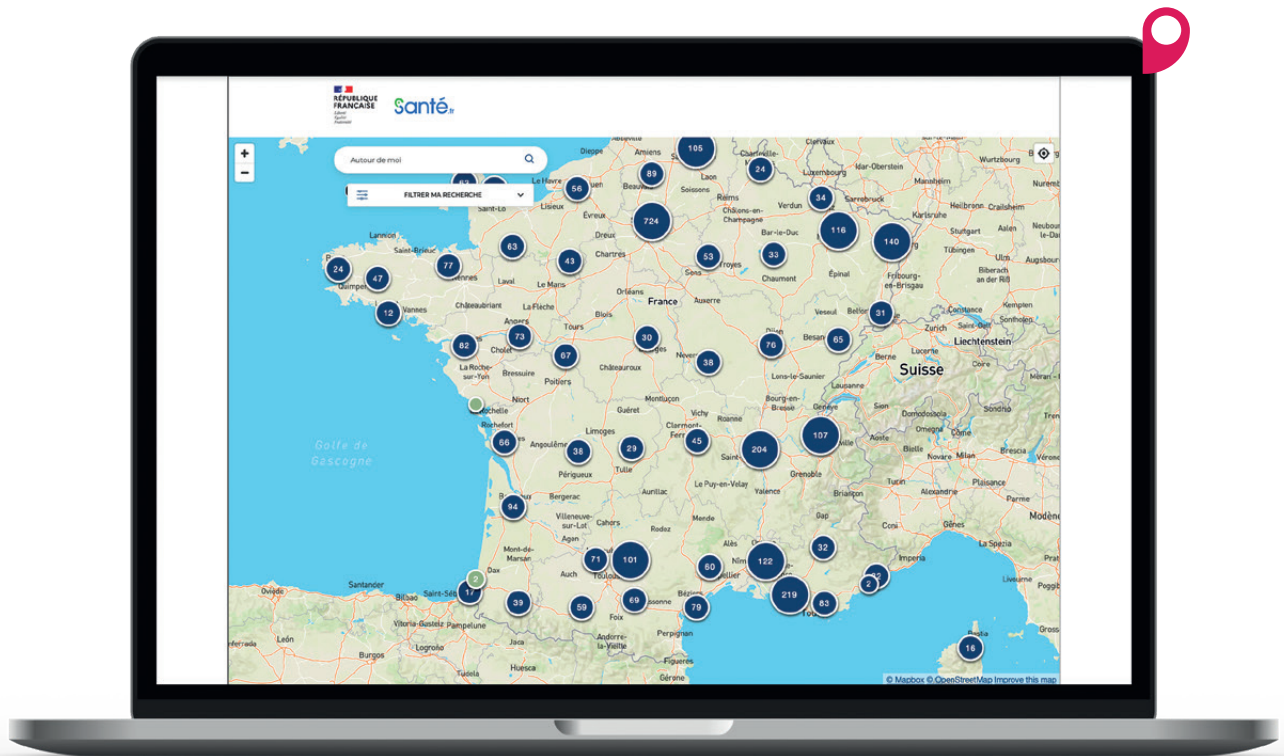




## # 1. Des outils pour aider à combattre le Coronavirus

Santé.fr

# UNE CARTE INTERACTIVE POUR TROUVER OÙ SE FAIRE TESTER



**PRÈS DE**  
**1 080 805**  
VISITES SUR LA CARTE  
DEPUIS LE LANCEMENT  
DU SERVICE

Depuis le 11 mai 2020, les citoyens qui veulent se faire tester peuvent trouver le centre de dépistage COVID le plus proche de chez eux, en consultant la carte interactive du site Santé.fr (le Service Public d'information en santé). Une carte mise à jour en permanence à partir des données communiquées par les laboratoires d'analyses biologiques et les ARS. Conçue en moins d'une semaine, elle a nécessité une collaboration étroite entre le Ministère des Solidarités et de la Santé, les ARS et les laboratoires.

Depuis l'automne 2020, elle recense aussi toutes les pharmacies pratiquant des tests antigéniques, ainsi que les professionnels libéraux : dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et médecins. Une évolution à laquelle ont participé les équipes de PHARMA-SI, SI-DEP et Pro Santé Connect.

Riche de 26 000 points de prélèvement, permanents ou ponctuels, cette carte peut également être hébergée sur des sites tiers via des « cadres numériques » dédiés (iframes).

## G\_NIUS de la version COVID à la V1

# UNE PLATEFORME POUR FAIRE GAGNER DU TEMPS AUX INNOVATEURS COVID



### Aider les concepteurs de services numériques COVID à s'orienter et les valoriser, telle a été l'ambition de G\_NIUS,

le Guichet National de l'Innovation et des Usages en e-Santé, prévu dans la feuille de route interministérielle du numérique en santé. Une aide précieuse pour tous les innovateurs qui se sont mobilisés en lançant de nouveaux services ou en adaptant ceux déjà existants pour lutter contre la pandémie. Telle une boussole, cette plateforme leur simplifie la vie par des services évolutifs et ouverts à tous. Une première version COVID a été lancée pour leur permettre d'accéder rapidement aux :

- référentiels conçus par les pouvoirs publics face à la crise ;
- financements français ou européens dédiés au développement d'outils innovants ;
- plateformes de référencement généralistes ou thématiques valorisant les nouvelles solutions.

### Enrichie 4 mois plus tard, elle leur propose désormais des services et contenus qui permettent de :

- s'informer sur la réglementation qui s'applique à leur projet de santé numérique ;
- identifier les acteurs nationaux ou territoriaux avec lesquels ils peuvent interagir ;
- comprendre les clés pour construire leur modèle économique et trouver des sources de financement.

Lancée par le Ministère des Solidarités et de la Santé avec l'ANS, la plateforme G\_NIUS propose une approche transverse grâce à l'implication de 6 acteurs institutionnels : l'ANS, l'ANSM, l'Assurance Maladie, Bpifrance, la CNIL et la HAS. Elle s'enrichit régulièrement de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux contenus coconstruits avec les acteurs de l'écosystème.

14 000  
VISITES

47 000  
PAGES VUES

606  
MEMBRES INSCRITS EN 2020



## Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)

# UN OUTIL POUR SUIVRE LA DISPONIBILITÉ DES LITS EN SOINS CRITIQUES

**Pour faire face à l'épidémie de la COVID-19 et accueillir les patients**, les établissements de santé ont dû à la fois identifier les lits disponibles et augmenter leurs capacités de réanimation et de lits armés en respirateurs ; l'utilisation du Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) a permis de répondre à ces besoins.

Cet outil permet en effet d'identifier l'offre de soins, les lits installés et les lits disponibles de chaque structure de santé, notamment pour les lits de réanimation et de soins critiques (soins intensifs et surveillance continue).

Il a également permis au plus fort de la crise, d'alimenter un tableau de bord national des tensions

hospitalières en « soins critiques » qui était transmis chaque jour à la cellule de crise, ce qui a représenté au total une soixantaine de bulletins diffusés entre mars et mai 2020.

Déployé sur tout le territoire, **le ROR a ainsi constitué une source d'information unique** et partagée entre tous les établissements, les ARS et l'échelon national pour suivre les tensions hospitalières.



## + de 1 000

**CONNEXIONS / JOUR EN ILE-DE-FRANCE  
POUR TROUVER DES LITS COVID**

### 2 questions à...



**Sylvie Bertrand**  
Directrice  
du programme  
ROR

#### En quoi le ROR accélère-t-il la transformation du numérique en santé ?

**Le ROR alimente actuellement une trentaine de services régionaux et nationaux qui permettent aux professionnels de santé d'orienter au mieux leurs patients. L'objectif est qu'il alimente à terme tous les services qui contribuent à cette orientation, dont les outils SAMU. A ce titre, il est au cœur de la stratégie du ministère chargé de la Santé qui est d'offrir aux usagers une prise en charge fluide et adaptée à leurs besoins.**

#### Comment va-t-il évoluer d'ici à 10 ans ?

**Dans les années qui viennent le ROR devra à la fois alimenter de plus en plus de services, répondre à un niveau de sollicitations accru et offrir la qualité de service attendue par ses utilisateurs. Pour ce faire, son architecture doit évoluer. C'est pourquoi, les acteurs régionaux et institutionnels ont décidé en 2020 de passer d'une architecture régionalisée à une architecture centralisée. Élément-clé de la doctrine technique du numérique en santé, ce SI ROR national devra fournir toutes les fonctionnalités d'un référentiel, dont l'automatisation,**

**et mettre à profit les dernières innovations technologiques, tout en offrant la modularité, les micro-services et le recours privilégié à l'open source recommandés par l'État. Enfin, en tant que référentiel opérationnel, il devra préserver l'ancrage terrain. Tous les acteurs régionaux devront être intégrés à sa conception, son urbanisation et sa gouvernance. Il sera déployé progressivement pour que les modules et applications connectées aient le temps de s'adapter et pour sécuriser les usages. Dès fin 2022, les données consolidées des ROR régionaux seront accessibles via un point unique.**

## Interopérabilité

# L'INTEROPÉRABILITÉ AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE LA COVID

**Pour lutter contre la pandémie de façon efficace et coordonnée**, les systèmes d'information de santé doivent pouvoir communiquer entre eux. C'est dans ce but que l'État a constitué et mis à jour :

- des listes de données de référence, ou jeux de valeurs, concernant la biologie, les médicaments, les dispositifs médicaux et les signes cliniques ;
- des guides d'implémentation pour que les différents acteurs de santé puissent gérer, partager ou échanger les données générées lors de cette crise.

Ces listes et guides ont été produits par l'ANS, son Centre de Gestion des Terminologies de Santé (CGTS) et le CI-SIS, avec l'aide de nombreux contributeurs.

L'ANS a ainsi mis à disposition, par exemple, un jeu de valeurs de codage qui permet de comparer les résultats d'analyse de biologie médicale COVID-19. Ce jeu a été publié avec le consortium AP-HP, SFIL, Vidal et Mondeca.



**Par ailleurs, l'ANS a produit des guides d'implémentation** pour que les différents acteurs de santé puissent gérer, partager ou échanger les données liées à la crise, conformément aux spécifications du Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information de Santé (CI-SIS). Ces guides n'ont pas pour but de se substituer aux volets du CI-SIS, mais d'aider les industriels et les maîtres d'ouvrages dans le cadre de la pandémie.

Avec la COVID-19, le recours à la téléconsultation et à la téléexpertise a explosé. Aussi, l'ANS a-t-elle avancé la publication de son volet télémédecine. Ce volet de contenu favorise les échanges dématérialisés de données de santé entre les médecins et leurs patients, ainsi que les échanges entre médecins.

Autre impact de la crise : la gestion du stock des médicaments en tension. Pour qu'elle puisse se faire à l'échelle nationale, les données transmises par les différents organismes doivent être interopérables. C'est dans ce but que le CGTS a produit un référentiel de médicaments. Conçu avec tous les acteurs du secteur, ce référentiel a été intégré à l'outil national de suivi des stocks MaPUI.





**# 2.**





# Trois ambitions pour accélérer la transformation du numérique en santé

---

Pour accélérer la transformation numérique de notre système de santé, il faut un cadre, de grands projets et un élan, au quotidien. Les experts de l'Agence du Numérique en Santé sont là pour vous les apporter.

## 1 RÉGULATEUR

**Nous améliorons la performance numérique** grâce à des règles communes de régulation et d'échanges.

Page 21

## 2 OPÉRATEUR

**Nous concevons de grands programmes nationaux** de e-santé pour un service public de santé efficace et solidaire.

Page 30

## 3 PROMOTEUR ET VALORISATEUR

**Nous stimulons, accompagnons et évaluons** toutes les initiatives de e-santé pour les faire grandir.

Page 35

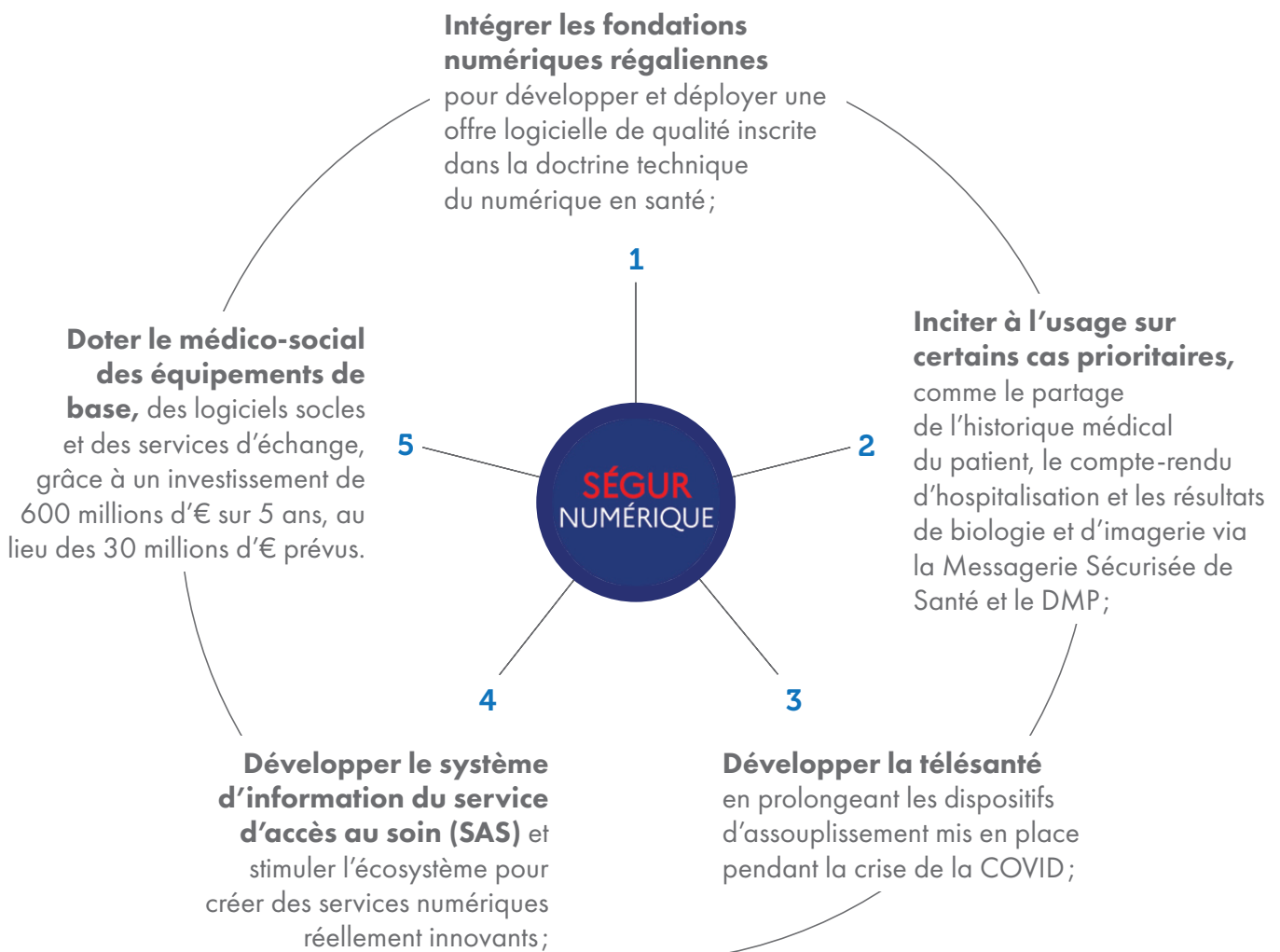
## Séjour de la santé

# UNE PLACE HISTORIQUE POUR LE NUMÉRIQUE

**Avec 2 milliards d'euros d'investissements pour les toutes prochaines années**, la place accordée au numérique en santé est historique. Cette enveloppe inédite confirme le soutien du ministre des Solidarités et de la Santé au développement massif de la e-santé, indispensable pour transformer notre système de santé tout en préservant son éthique et sa souveraineté.

Ces 2 milliards d'euros permettront de donner un coup d'accélérateur sans précédent pour rattraper le retard de notre pays en matière d'interopérabilité, de réversibilité, de convergence et de sécurité des systèmes d'information en santé. Ce sont les fondamentaux de la feuille de route nationale du numérique en santé portée depuis 18 mois par le ministère.

## Une feuille de route qui met l'accent sur 5 axes





# 1 **Ambition** **RÉGULATEUR**

**Nous améliorons la performance numérique grâce à des règles communes de régulation et d'échanges.**

Pour que tous les acteurs de la e-santé puissent proposer de nouveaux services numériques performants, qui communiquent entre eux tout en protégeant les données de santé, l'Agence du Numérique en Santé pose un cadre. Elle définit les réglementations et les référentiels. Ce cadre pose à la fois des règles d'interopérabilité et de sécurité.



## Interopérabilité

**Pour partager des informations tout au long du parcours de soins, améliorer les décisions médicales, développer la prévention ou simplifier les démarches**, les solutions numériques proposées aux patients comme aux professionnels de santé doivent pouvoir s'interconnecter rapidement, sans développement complexe ou coûteux.

C'est dans ce but que l'Agence du Numérique en Santé définit des référentiels d'interopérabilité qui facilitent les échanges et l'homogénéité des données, tout en respectant l'autonomie de chaque système d'information de santé (SIS). Vivants et évolutifs, ces référentiels sont coconstruits avec les acteurs de la santé, comme du médico-social, et s'appuient, lorsque c'est possible, sur des standards internationaux.

### Gouvernance de l'interopérabilité

## UNE DYNAMIQUE DE CO-CONSTRUCTION RENFORCÉE

**Mon espace santé, carnet de vaccination, cancérologie, imagerie,...** les projets actuels des systèmes d'information de santé (SIS) sont majeurs. Ils soulèvent tous des défis d'interopérabilité qui doivent être relevés avec toutes les parties prenantes. C'est pourquoi la gouvernance de cette interopérabilité mise sur la coconstruction. Son but est de prioriser les travaux, qu'il s'agisse de référentiels, de terminologies ou de tests.

Cette coconstruction s'est renforcée et s'est étendue à de nouveaux acteurs, en 2020. Deux comités ont été ouverts aux professionnels de santé et du médico-social, aux patients et aux fédérations d'industriels.

Le comité de pilotage du Cadre d'interopérabilité-SIS (CI-SIS) s'est élargi à tous les institutionnels du secteur et un comité de suivi pour le centre de gestion des terminologies de santé et l'espace de tests d'interopérabilité a été créé.

Objectif: définir ensemble la feuille de route du catalogue des terminologies de santé en France et de l'espace de tests d'interopérabilité des SIS. Ils se sont réunis le 23 septembre 2020 et ont rassemblé plus de 100 participants. Au programme: les nouvelles spécifications disponibles dans le Cadre d'Interopérabilité du CI-SIS, le Catalogue des terminologies de Santé, et les services de tests de conformité aux référentiels du CI-SIS.

## Tests d'interopérabilité

# L'ANS MET EN LIGNE SON ESPACE DE TESTS ET LANCE UN NOUVEAU PROJECTATHON

**Inscrit sur la feuille de route du numérique en santé et très attendu**, l'espace de tests d'interopérabilité des SIS a ouvert le 15 octobre 2020. Il s'adresse aux structures publiques et privées qui ont développé des solutions pour échanger ou partager des données de santé, médico-sociales ou sociales et souhaitent les tester pour vérifier si elles sont conformes au référentiel d'interopérabilité concerné.

Accessible à tous les industriels en libre-service, il facilite la mise en œuvre des référentiels d'interopérabilité. Des outils leur permettent en effet de valider, par exemple, que le Volet de Synthèse Médicale de leur solution est conforme à la spécification technique correspondante du Cadre d'Interopérabilité des SIS (CI-SIS). Même chose pour le Carnet de vaccination, l'accès au Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) ou l'Information de liaison à l'entrée ou à la sortie de l'hôpital, etc. Par ailleurs, depuis décembre 2020, l'espace référence toutes les solutions ayant passé les tests avec succès. Ce qui permet à tous les utilisateurs de savoir si la solution qu'ils utilisent ou souhaitent utiliser est conforme ou pas.



## 23 éditeurs

**ONT PARTICIPÉ AU PROJECTATHON 2020 DE L'ANS, SOIT DEUX FOIS PLUS QU'EN 2019.**

Pour offrir aux éditeurs l'occasion de tester leurs solutions en situation réelle, l'Agence organise par ailleurs chaque année un ou plusieurs projectathons. Celui de 2020 s'est tenu à distance, à l'occasion de la journée nationale des industriels. 23 éditeurs du secteur sanitaire mais aussi, et c'est une première, du médico-social, y ont testé leur interopérabilité sur 8 volets du CI-SIS : les informations de liaison, le volet de Synthèse Médicale, le dossier de Liaison en Urgence, le compte-rendu d'examen de biologie, la vaccination, la télémédecine, la gestion d'agenda partagé et le cahier de liaison. Avec 130 tests initiés, près de 5 000 messages échangés et deux fois plus d'éditeurs qu'en 2019, le succès de cette édition 2020 confirme le besoin d'échanger sur ce sujet et la nécessité d'être accompagné.





## Centre de Gestion des Terminologies de Santé (CGTS)

# L'AGENCE LANCE SON SERVEUR MULTI-TERMINOLOGIES AVEC UN 1<sup>ER</sup> MODULE

Conformément à la feuille de route du numérique en santé, le CGTS de l'Agence a inauguré en novembre 2020 son Serveur Multi-Terminologie (SMT) pour publier les ressources sémantiques et terminologies destinées à l'interopérabilité. Ces dictionnaires, nomenclatures, classifications, ontologies, alignements, jeux de valeurs ou traductions structurent les données qu'utilisent les professionnels de santé afin qu'elles puissent être intégrées à leurs logiciels. Ce guichet unique a pour but d'homogénéiser la gouvernance, de couvrir les besoins, et d'offrir des services d'accompagnement pour les terminologies de santé. Le premier module publié en novembre s'adresse aux structures publiques ou privées qui consomment des terminologies dans la santé, le médico-social ou le social.

Il met à leur disposition un catalogue des terminologies de santé et un premier ensemble de terminologies dans un format standardisé, ainsi que des espaces de formation et d'actualité.

Le SMT s'enrichira au fur et à mesure de nouvelles terminologies et de nouvelles fonctionnalités, avec 2 nouvelles versions, au printemps et à l'automne 2021.

➔ <https://smt.esante.gouv.fr/>

📍 **32**  
TERMINOLOGIES

📍 **700 000**  
TERMES

### 2 questions à ...



↓  
**Thierry Dart**  
Directeur pôle  
interopérabilité  
et données

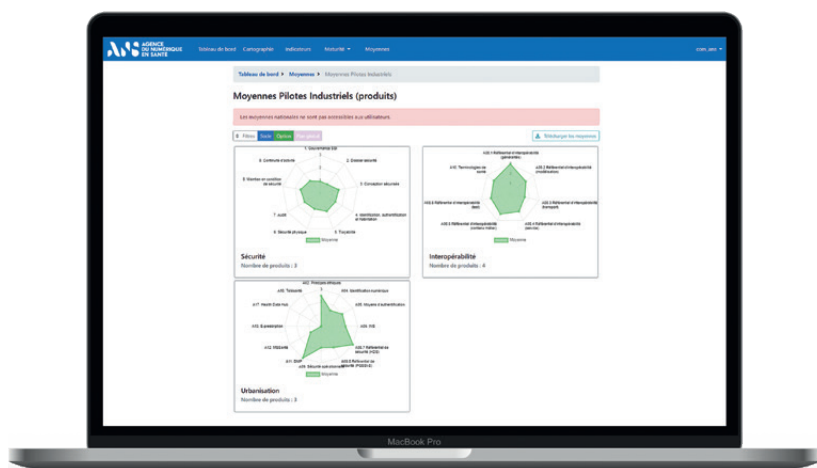
**En quoi le SMT est-il un accélérateur de la transformation numérique en santé ?**  
Les terminologies permettent de coder les données échangées pour sécuriser les échanges de données de santé et les traitements effectués par les logiciels des professionnels de santé (LPS). Destiné à diffuser ces terminologies, le SMT crée l'espace de confiance indispensable aux éditeurs pour créer de la valeur ajoutée au sein de leurs solutions et accélérer ainsi la transformation numérique en santé.

**Quelles sont ses ambitions à 10 ans ?**  
Sa 1<sup>ère</sup> ambition est d'intégrer, dans ses versions successives, les évolutions fonctionnelles et techniques demandées par les utilisateurs pour s'enrichir de nouveaux services. Le 2<sup>ème</sup> axe d'évolution consiste à remplacer certaines terminologies par des terminologies internationales ou européennes. Le 3<sup>ème</sup> axe concerne les usages, au-delà de l'interopérabilité, pour l'exploitation statistique des données, le

traitement automatique du langage naturel, l'intelligence artificielle ou la représentation des connaissances. Les terminologies auront un rôle majeur dans le futur car elles sont ancrées dans les évolutions de la médecine et de l'informatique.

## Urbanisation

# UN OUTIL POUR AMÉLIORER LA CONVERGENCE DES SI DE SANTÉ



Pour accélérer le virage numérique et faire converger les systèmes d'informations, la feuille de route du numérique en santé s'appuie sur une doctrine technique et un schéma d'urbanisation cible. Une cible par rapport à laquelle tous les responsables des SI de santé sont invités à se positionner pour prévoir leur trajectoire de convergence. C'est pour les aider dans cette mission, que l'ANS a mis en ligne l'outil Convergence, en décembre 2019. Ouvert dans un 1er temps aux ARS et GRADeS pour leurs services régionaux, il est accessible aux industriels depuis septembre 2020.

Avec Convergence ils peuvent :

- évaluer leur maturité sur l'ensemble du périmètre couvert par la feuille de route du numérique en santé ;
- formaliser leur trajectoire de convergence et visualiser les actions de convergence prévues ;
- accéder à d'autres dispositifs d'évaluation, une fois qu'ils ont complété l'outil : référencement télémédecine, référencement ENS, etc.

**300**  
SERVICES RÉGIONAUX  
ONT ÉTÉ SAISIS

**+ DE 100**  
INDUSTRIELS ONT DÉCLARÉ  
LEURS PRODUITS.

Engagés dès les 1<sup>ers</sup> jours du pilote Convergence, nous avons pu apprécier l'important travail et l'écoute attentive de l'ANS pour fédérer les industriels autour d'une vision partagée."

**Stanislas NIOX-CHATEAU**  
Cofondateur et CEO de Doctolib

Convergence sera essentiel pour la collaboration entre les pouvoirs publics et les éditeurs. Il contribuera aussi à la dynamique de conformité aux référentiels, favorisant ainsi le déploiement de la e-santé en France."

**Mostafa LASSIK**  
Directeur Général de MIPIH

Convergence nous permet de construire un plan d'action concret, pluriannuel, qui aligne progressivement les objectifs du national, de l'ARS, du GRADES et des éditeurs. C'est une démarche vertueuse."

**Bertrand PELLET**  
Directeur du GCS SARA  
Auvergne-Rhône-Alpes

Convergence est un outil formidable, en termes de communication et de pédagogie. Mais son intérêt réside surtout dans sa capacité à transposer de façon interactive et efficace la stratégie nationale de la e-santé en région."

**Anthony FORBIN**  
Directeur du GCS e-santé Archipel 97-1

# Sécurité

**Les données de santé sont des données à caractère personnel particulièrement sensibles puisque qu'elles traitent de l'état de santé des individus et des soins qu'ils reçoivent.** Leur protection est un droit pour chaque individu au même titre que le secret médical. D'autant que leur nombre croît de manière exponentielle tout comme la nécessité de se prémunir des risques de piratage, d'incidents techniques ou de négligence des utilisateurs.

Pour favoriser la mise en œuvre de dispositifs sécurisés, l'Agence du Numérique en Santé publie des guides et référentiels de sécurité, offre des solutions pour que les professionnels de santé puissent s'authentifier et aide les établissements à se protéger des cyberattaques.

## Politique générale de sécurité des SI de santé (PGSSI-S)

### UN RÉFÉRENTIEL « FORCE PROBANTE » DES DOCUMENTS DE SANTÉ

**Pour prendre en charge leurs patients, les acteurs de la santé comme du médico-social produisent, échangent ou partagent chaque jour de multiples documents comportant des données de santé à caractère personnel.** Qu'ils soient au format papier ou numérique, ces documents doivent souvent être conservés longtemps et de manière sécurisée, comme le veut la loi, car ils peuvent constituer une preuve décisive en cas de litige. Cette force probante et plus globalement l'amélioration de la confiance dans les documents échangés passent par le respect de certaines règles, dont l'ANS a précisé les conditions techniques et organisationnelles dans un référentiel. Coconstruit avec tous les acteurs publics et privés de la e-santé, il a fait l'objet d'une concertation en 2020 pour tenir compte au plus près des besoins et des réalités du terrain.

20  
PROPOSITIONS

56  
VOTES

## Hébergeurs de données de santé (HDS)

### DES HÉBERGEURS CERTIFIÉS POUR UNE PROTECTION DE QUALITÉ

**La protection des données de santé est essentielle,** à la fois pour développer l'usage du numérique en santé et améliorer la prise en charge des patients, en toute confiance. Or, pour protéger ces données, il faut tout d'abord s'assurer qu'elles sont hébergées en toute sécurité. C'est dans ce but que les hébergeurs doivent être certifiés, sur la base d'un référentiel de l'ANS. Depuis mi 2018, cette certification est obligatoire et remplace l'ancien agrément. Tous les nouveaux hébergeurs et ceux dont l'agrément a expiré sont donc invités à se faire certifier. De la start-up à la multinationale, en passant par les CHU ou ministère, 125 d'entre eux avaient franchi ce cap à fin 2020.

Réalisée par des organismes accrédités, cette certification se fait en deux étapes, sur le même modèle que les normes ISO, avec un audit documentaire et un audit sur site. Délivré pour trois ans, le certificat couvre plusieurs périmètres. Il est contrôlé chaque année via un audit de surveillance. Une procédure dont les hébergeurs fraîchement certifiés ont apprécié la simplicité et la rapidité.

125  
HÉBERGEURS CERTIFIÉS  
À FIN 2020



## Carte des professionnels de santé (CPS et e-CPS)

# UNE CARTE ET UNE APPLI POUR S'AUTHENTIFIER EN TOUTE SÉCURITÉ OÙ QUE L'ON SOIT

**Pour s'adapter aux nouveaux usages des acteurs de la santé et du médico-social, la CPS n'en finit pas d'évoluer.** Désormais disponible via une appli mobile, elle permet à son titulaire de s'authentifier, où qu'il soit et même s'il n'a pas de poste équipé d'un lecteur de carte. Un simple smartphone ou une tablette suffit pour s'identifier depuis le domicile d'un patient, par exemple\*.

Lancée en 2019, la e-CPS a vu ses usages s'envoler en 2020, avec la crise sanitaire. Il fallait en effet disposer d'un moyen d'authentification fort pour accéder à la plateforme SI-DEP, centralisant les résultats des tests COVID-19, et au service VAC-SI permettant de suivre la vaccination des citoyens. La e-CPS, avec son usage en mobilité, était donc particulièrement adaptée.. D'autant qu'elle permet aussi de déclarer les vaccinations, via l'application disponible sur le portail Ameli Pro.

D'un niveau de sécurité équivalent à la CPS, l'application e-CPS est adossée au fournisseur d'identité Pro Santé Connect qui réalise l'authentification à la place des services numériques de santé. Ce qui permet aux éditeurs de se décharger de cette gestion et de ses contraintes techniques pour mieux se consacrer à leurs services à valeur ajoutée métier.

**La carte CPS a, quant à elle, aussi évolué en 2020,** avec une nouvelle puce et un nouveau visuel. Depuis juin 2020, elle intègre la puce « R3 » et ses fonctions de contrôle d'accès MIFARE DESFire EV1, en complément du MIFARE Classic présent sur les anciennes cartes. Cette nouvelle puce sans contact offre une sécurité accrue pour les usages sans contact comme le contrôle d'accès physique (franchissement de porte).

Le renouvellement massif de cartes arrivant à échéance, amorcé fin 2019, s'est poursuivi tout au long de l'année.



📍 **1 091 617**  
CPS DÉLIVRÉES EN 2020

📍 **32 000**  
E-CPS ACTIVÉES FIN 2020

\* La e-CPS permet de s'authentifier mais pas de signer ni d'émettre une feuille de soin électronique (FSE).



## Cybersécurité

# PAS DE E-SANTÉ SANS SÉCURITÉ !



Déjà soumis à rude épreuve par la crise sanitaire, le système de santé a en outre dû faire face à une recrudescence de cyberattaques, menaçant parfois la prise en charge des patients. 250 établissements ont déclaré pas moins de 369 incidents en 2020. Et la cellule d'accompagnement de l'ANS, rebaptisée CERT Santé début 2021, a enregistré 90 demandes.

**PRÈS D'1/4**  
DES SIGNALEMENTS A DÉBOUCHÉ  
SUR UN ACCOMPAGNEMENT  
PAR LA CELLULE ACSS

**40**  
GHT AUDITÉS ET ACCOMPAGNÉS  
À TITRE PRÉVENTIF

Affichée dans la feuille de route du numérique en santé, la cybersécurité est un des socles de la transformation numérique du secteur et nécessite que tous ses acteurs se mobilisent. C'est dans ce but que l'ANS a mis en place cette cellule d'accompagnement dès 2017. Elle propose aux établissements de santé et du médico-social :

- un appui pour traiter leurs incidents de cybersécurité ;
- une veille sur la menace de cybersécurité et des actions de sensibilisation ;
- un service national de cyber-surveillance qui les accompagne à titre préventif à travers des audits de leur exposition sur Internet.

40 GHT ont déjà bénéficié de ce service national et 800 établissements ont été alertés quant à la vulnérabilité ou à la compromission potentielle de leur SI.

### 2 questions à ...



**Emmanuel Sohier**  
Responsable  
du CERT Santé

**En quoi la cybersécurité appuie-t-elle la transformation du numérique en santé ?**

Pour accroître la confiance, il faut prendre en compte la sécurité dès la conception des services numériques puis lors de leur gestion. Face à la cyber-menace, si on veut déployer et faire évoluer des services numériques,

**il est indispensable de mettre en place des moyens de protection adaptés et de les améliorer en permanence.**

**Quels sont ses enjeux pour les 3 prochaines années ?**

L'écosystème sanitaire et médico-social doit se mobiliser pour améliorer la résilience des acteurs

les plus vulnérables. Il s'agit pour ces structures de mettre en œuvre et de tester régulièrement un Plan de Continuité d'Activité mais également de renforcer la protection des composants critiques de leur système, tels que les sauvegardes, l'Active Directory ou l'exposition sur Internet.

## Identité Nationale de Santé (INS)

# DE PREMIERS DÉPLOIEMENTS POUR ÊTRE PRÊT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021



### Pour que l'information médicale puisse être partagée en toute sécurité et en toute confiance, il est indispensable de renforcer l'identitovigilance et l'interopérabilité.

Aussi le législateur a-t-il décidé, par décret, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, toute donnée de santé devait être référencée avec l'Identité Nationale de Santé (INS). Une identité composée du numéro de sécurité sociale de l'utilisateur et de ses 5 traits d'identité : nom, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et lieu de naissance. Pour pouvoir être utilisée, cette identité doit avoir été qualifiée, c'est-à-dire avoir été récupérée ou vérifiée via le téléservice INSi et être conforme aux exigences du référentiel national d'identitovigilance (RNIV).

Pour que tout puisse être prêt en janvier, de premiers appels au téléservice INSi ont démarré dès 2020, avec l'aide de l'ANS, de l'assurance maladie et du GIE SESAM-Vitale. A l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille (AP-HM), par exemple, les services d'admissions ont utilisé le téléservice INSi, grâce à la solution Pastel de l'éditeur MiPih. Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Nord-Ouest Vexin Val-d'Oise (NOVO) et le centre de lutte contre le cancer (CLCC) Henri Becquerel à Rouen ont quant à eux finalisé leurs tests avec la solution CPage i de CPage avant de passer en vie réelle.

**De leur côté, les éditeurs de logiciels en santé ont accéléré leurs développements** pour proposer à leurs clients des solutions « INS compatibles » et leur permettre d'être conformes aux exigences réglementaires. A fin décembre 2020 :

- les éditeurs de 22 solutions avaient fini le déploiement chez leurs clients ;
- 51 solutions, soit 45 éditeurs, avaient obtenu le feu vert du centre national de dépôt et d'agrément (CNDA) pour utiliser le téléservice INSi.



Ils se sont appuyés sur les documents suivants :

- le référentiel national d'identitovigilance (RNIV) recensant les bonnes pratiques pour aboutir à une identité numérique « qualifiée » ;
- le guide d'implémentation de l'INS dans les logiciels auquel les éditeurs doivent se conformer pour proposer à leurs clients des solutions qui leur permettent de respecter le RNIV ;
- les référentiels sur le transport de l'INS lors du partage d'identité ou d'informations de santé ;
- le guide d'intégration du téléservice INSi.

Pour mobiliser les éditeurs et s'assurer qu'ils déploient au plus vite leurs solutions compatibles INS, l'ANS et le GIE SESAM-Vitale ont débuté en septembre 2020, une campagne d'entretiens. Fin décembre, plus de 80 entretiens bilatéraux avaient été réalisés avec les principaux éditeurs du secteur sanitaire, médico-social et libéral, sans compter les multiples échanges par mail pour répondre aux interrogations des éditeurs.



## 15

**WEBINAIRES POUR LES ÉTABLISSEMENTS ET LES ÉDITEURS EN 6 MOIS**



## + DE 1 300

**PARTICIPANTS AUX WEBINAIRES**



## 2 **Ambition** **OPÉRATEUR**

**Nous concevons de grands e-programmes nationaux pour un service public de santé efficace et solidaire.**

Pour que tous les citoyens accèdent à un système de santé efficace et solidaire, l'Agence du Numérique en Santé construit et déploie de grands programmes de e-santé à l'échelle du pays. C'est sa mission de service public. Ces grands programmes contribuent en effet, entre autres, à l'essor de la télémédecine, au virage numérique dans le médico-social ou à la généralisation des échanges via la Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté).

## Télémédecine

# L'ANS ACCOMPAGNE L'ESSOR FULGURANT DE LA TÉLÉMÉDECINE

La 2<sup>ème</sup> vague du baromètre\* commandé par l'ANS le confirme : entre janvier et octobre 2020, la télémédecine a fait un pas de géant. Le nombre de patients ayant eu recours à la téléconsultation a été multiplié par trois et le nombre de professionnels de santé l'ayant pratiquée par cinq. Un essor fulgurant qui a contribué à mieux gérer la crise sanitaire mais aussi à moderniser notre système de santé.

### Un véritable engouement

Alors que les actes de télémédecine étaient remboursés par l'Assurance maladie depuis plus d'un an, la crise sanitaire est venue accélérer leur usage partout en France et plus de 6 Français sur 10 en sont satisfaits. 100 % des professionnels de santé interrogés l'ont pratiquée au moins une fois et 75 % en sont satisfaits. Il faut dire que tout a été fait pour qu'ils puissent s'équiper et près d'un praticien sur deux a franchi le pas. Les éditeurs de logiciels leur ont proposé des offres très attractives, voire gratuites. Et le ministère chargé de la Santé a publié un référencement des solutions.

### Mais encore quelques freins ou inquiétudes

Malgré cet enthousiasme, quelques freins subsistent. Les patients regrettent les problèmes de connexion. Les médecins appellent à des outils mieux intégrés pour fluidifier leur travail. Ce qui explique pourquoi certains ont eu recours à des outils grand public ou au téléphone parfois considéré comme plus simple. S'y ajoutent des inquiétudes quant à une potentielle déshumanisation de la relation ou quant au risque de piratage des données de santé.

**PASSAGE DE 400 000  
TÉLÉCONSULTATIONS ANNUELLES À  
+ DE 1 MILLION  
PAR SEMAINE AU PLUS FORT DE LA CRISE**



Ce qui n'empêche pas la majorité des Français d'y voir une solution d'avenir. 65 % accepteraient de recourir à une téléconsultation si leur médecin le leur proposait, contre 35 % en 2019, et près de la moitié des médecins ne pratiquant pas la téléconsultation pensent l'utiliser.

### L'ANS accompagne le mouvement

Pour rendre possible et accompagner ce formidable essor, l'Agence a œuvré sur tous les fronts. Elle a publié en mai 2020, un référentiel qui décrit les fonctionnalités attendues des logiciels de téléconsultation et de téléexpertise. Elle a publié le volet Télémédecine (TLM) qui précise à quelles spécifications doivent obéir les documents médicaux électroniques produits par les logiciels des médecins. Et elle a référencé, pour le compte du ministère chargé de la Santé, les solutions de télémédecine.



\* Baromètre réalisé par Odoxa et Care Insight - Octobre 2020.



## Virage numérique

# 2020, ANNÉE DU MÉDICO-SOCIAL!



**Riche de 46 000 établissements, contre 3 000 pour le secteur sanitaire, le médico-social a du retard en matière d'outils et de services numériques.** Un retard qu'il va pouvoir rattraper grâce à un investissement historique de 600 millions €, obtenu dans le cadre du Ségur de la santé, pour les 5 prochaines années. Cet investissement lui permettra de mettre en œuvre sa stratégie, publiée en janvier 2021 sous le nom de « Trajectoire du numérique en santé adaptée pour le secteur médico-social ». Élaborée en 2020, puis soumise à concertation, elle a pour but de mobiliser tous les acteurs du secteur en déclinant les 30 actions de la feuille de route du numérique en santé.

Tout au long de l'année 2020, l'ANS a réussi à mobiliser l'écosystème médico-social de façon inédite.

- 6 industriels de solutions dédiées ont ainsi participé au Projectathon d'octobre 2020 pour amorcer des travaux sur l'interopérabilité.
- 14 éditeurs se sont inscrits pour faire converger leurs solutions grâce à l'outil Convergence.
- Sur les 53 webinaires organisés par l'ANS en 2020, une dizaine étaient dédiés au médico-social.
- Enfin, l'ANS a organisé en 2020 l'appel à projets innovants Structures 3.0. Sur les 140 candidats, 10 lauréats ont été choisis. Ils seront financés et accompagnés par l'ANS à hauteur de 2 millions €.

📍 **600 millions €**  
D'INVESTISSEMENTS SUR 2021-2026

📍 **46 000**  
ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

### 2 questions à ...



**Morgane Berthelot**  
Directrice  
de programme  
Médico-social  
à l'ANS

**En quoi le médico-social joue-t-il un rôle clé dans le virage numérique ?**

Pour améliorer la prise en charge globale des citoyens, notamment les plus fragiles, il faut découpler notre système de santé et fluidifier les parcours. Les pouvoirs publics comme les acteurs de l'écosystème s'y attellent grâce au numérique. La feuille de route du numérique en santé est une opportunité sans

précédent et c'est la 1<sup>ère</sup> fois que le médico-social y a été inscrit nativement.

**Quels sont les enjeux d'ici à 5 ans ?**

L'ambition du Ségur numérique est de passer à plusieurs centaines de millions de documents par an, sur MSSanté et dans le DMP. Mais pour cela, il faut massifier le déploiement de l'Identité Nationale de Santé, l'enregistrement des professionnels dans le RPPS+ et l'usage de

**Pro Santé Connect. Avec le déploiement de « Mon espace santé »**

dès 2022, les usagers pourront s'impliquer dans leur parcours de santé comme leur parcours de vie. Avec le programme ESMS numérique, 30 000 établissements et services médico-sociaux pourront financer leurs solutions métier.

## Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté)

# LA COVID DOPE LES ÉCHANGES SÉCURISÉS DE DOCUMENTS DE SANTÉ

**Lettres de liaisons, comptes-rendus d'hospitalisation, résultats de biologie,...** Avec la crise sanitaire, le nombre de documents de santé a explosé et avec lui le besoin de pouvoir les échanger en toute sécurité. Un besoin auquel répond MSSanté, l'espace d'échange sécurisé au sein duquel les professionnels de santé, du médico-social et du social, peuvent communiquer par mail. Service socle de la feuille de route du numérique, MSSanté a ainsi vu son nombre d'utilisateurs grimper de 38 % et le nombre de messages échangés s'envoler de 119 %, pour friser les 42 millions. En octobre 2020, on a même dépassé les 6 millions de messages échangés, contre un maximum de 2 millions par mois en 2019.



**Pour accompagner ce formidable élan, l'Agence a multiplié ses actions tout au long de l'année,** avec notamment :

- l'ouverture de MSSanté aux assistants sociaux et aux professionnels sur titre comme les psychologues, ostéopathes ou éducateurs ;
- le lancement du prototype pour la future messagerie sécurisée des usagers ;
- l'accompagnement de 15 nouveaux industriels et 13 grands laboratoires de biologie souhaitant devenir éditeurs. Ces derniers ont d'ailleurs pu avoir accès à 7 webinaires sur le codage des résultats de biologie (LOINC) ;
- la création d'une newsletter MSSanté pour tous les acteurs de l'écosystème ;
- la mise à jour du Dossier des Spécifications Fonctionnelles et Techniques (DSFT) pour les opérateurs ;
- le lancement de pilotes dans 14 régions pour expérimenter les modalités d'intégration de MSSanté dans le médico-social et le social ;
- sans oublier l'accompagnement stratégique et opérationnel des acteurs de MSSanté en région, à travers une réunion mensuelle.



**360 000**  
BOÎTES AUX LETTRES MSSANTÉ (+38 %)

**41,7 millions**  
DE MESSAGES ÉCHANGÉS (+119 %)

### 2 questions à ...



**Mathieu Slosar**  
Responsable  
de mission

**En quoi MSSanté accélère-t-elle la transformation du numérique en santé ?**  
Comme tous les citoyens, les acteurs du sanitaire, du médico-social et du social ont besoin d'échanges immédiats. MSSanté leur apporte la sécurité et la confiance nécessaires. En utilisant MSSanté, ils peuvent entrer de plein pied dans le numérique via un outil qu'ils connaissent :

le mail. Il en va de même pour les usagers.

**Comment va-t-elle évoluer d'ici à 10 ans ?**  
Dans 10 ans, MSSanté doit devenir l'outil d'échange unique entre professionnels de santé, acteurs du médico-social et usagers, pour toutes les données de santé. Mais pour cela, elle doit devenir aussi simple à installer et à utiliser qu'un mail « classique ».

Et elle doit s'étendre à tous ceux qui produisent ou consomment des données de santé : médecine du travail, univers scolaire et judiciaire, partenaires étrangers, etc.

### Débit Intervenant Après le Parcours de Soins (Diapason)

# UNE SOLUTION SIMPLE ET SÛRE POUR RÉGLER SES SOINS PAR CARTE BANCAIRE

Depuis 2018, grâce au dispositif Diapason, les patients des établissements de santé peuvent régler leurs soins par carte bancaire, en toute simplicité et sécurité. Et tout le monde y gagne. Les établissements parce qu'ils ont moins d'impayés et de procédures de recouvrement. Les patients parce que leur parcours devient plus simple. Plus besoin de retourner aux admissions ou à la caisse, le reste à charge est automatiquement prélevé sur leur compte, après les soins, et ils en sont informés quelques jours avant, en toute transparence.

Diapason est l'un des deux volets du programme Symphonie pour simplifier le parcours hospitalier des patients et numériser les informations échangées.

“ Diapason est une solution qui nous aide à diminuer les impayés tout en améliorant le circuit des patients et en améliorant notre image d'innovation. ”

Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild

“ Les équipes comme les patients ont adhéré à Diapason d'emblée parce qu'il sécurise les paiements et simplifie le parcours de soins. ”

Centre Hospitalier de Lannion

### Dispositif de remboursement des organismes complémentaires (ROC)

# DES ÉCHANGES PLUS SIMPLES ENTRE HÔPITAUX ET COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Baptisé ROC, le 2<sup>ème</sup> volet de Symphonie a pour but de simplifier les échanges entre les établissements de santé et les complémentaires.

De sa conception à son expérimentation, l'animation de la communauté par l'Agence du Numérique en Santé a été essentielle pour :

- identifier de nouveaux processus métier plus efficaces et respectueux de la réalité de terrain ;
- les décliner pour qu'ils puissent être intégrés aux logiciels de gestion administrative ;
- capitaliser les retours d'expérience et concevoir un guide de mise en œuvre.

### Système d'Information des Centres AntiPoison (SICAP)

# LA RÉNOVATION DU SICAP SE POURSUIT

À la demande du ministère des Solidarités et de la Santé, l'Agence du Numérique en Santé a poursuivi en 2020 son engagement pour rénover le SICAP. Les travaux sur l'outil qui permet de consulter, gérer et enrichir le référentiel « Agents et Compositions » - qui comporte plus de 300 000 agents - ont été lancés. Cet outil est indispensable pour analyser les risques en cas d'exposition et apporter une réponse téléphonique immédiate, mais aussi pour nourrir la toxicovigilance.

+ de **300 000**  
AGENTS ET COMPOSITIONS RÉFÉRENCÉS  
EN 2020



# 3

Ambition

## PROMOTEUR ET VALORISATEUR

**Nous stimulons, accompagnons et évaluons toutes les initiatives de e-santé pour les faire grandir.**

Pour que les initiatives numériques se multiplient et se concrétisent, l'Agence du Numérique en Santé accompagne, stimule et reste à l'écoute de ceux qui les portent, avec un soutien technique et méthodologique, au cœur des territoires. Elle crée des conditions favorables et encourage, voire coconstruit des projets émergents.

Pour ce faire, elle interagit en permanence avec les acteurs de l'écosystème via des concertations sur ses référentiels et sur le déploiement de ses services numériques, en lien étroit avec les territoires, leurs ARS et leurs GRADeS.

Mais elle accompagne aussi les structures de santé sur les questions de cybersécurité ou d'identitovigilance. Tout comme elle aide les éditeurs à mettre en œuvre ses référentiels socles. Les équipes ont pour ambition de porter tous leurs projets, au plus près du terrain.



### Webinaires

# QUAND LA DISTANCE RAPPROCHE



9 juin 2020 14h

# Webinaire

Déployer l'INS dans les structures de santé

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

La transformation commence ici

### Qu'ils soient éditeurs, professionnels de santé, porteurs de projets, fournisseurs de solutions numériques ou sociétés de conseil en santé...

plus de 4 500 personnes ont participé aux 53 webinaires de l'ANS en 2020 et 3 700 les ont consultés en replay. Un programme lancé le 9 juin 2020 pour que les acteurs de la e-santé puissent approfondir les sujets qui impactent leur quotidien et échanger avec les experts de l'Agence, malgré les restrictions sanitaires.

Actualité oblige, au top 5 des thèmes les plus prisés, on retrouve : l'Identité Nationale de Santé (INS) dans les établissements de santé, le programme ROR, la feuille de route et son avancement, l'introduction à l'interopérabilité ou encore l'outil Convergence.

Sur ces sujets comme sur tous les autres, les webinaires ont été jugés utiles dans près de 98 % des cas et 86 % des participants leur ont donné une note comprise entre 4 et 5/5. Plus de 97 % ont même pensé les recommander à leurs collègues.

**Accessible sur [esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)**, la page des webinaires avait enregistré plus de 18 000 connexions au 22 décembre 2020. Retravillée en novembre pour faciliter les recherches, elle offre désormais un accès par thème et par cible, ainsi qu'un agenda des webinaires à venir.

### Ce qu'ils en disent

#### Webinaire INS

« Très fluide, très interactif, très clair. Merci! »

#### Webinaire Annuaire Santé

« Merci pour la clarté des informations et votre disponibilité lors des échanges. Les Webinaires thématiques sont une très bonne initiative : à poursuivre ! »

#### Webinaire médico-social

« Merci pour votre professionnalisme et la qualité de vos réponses. »

#### Webinaire Outil Convergence

« Excellente introduction à l'outil Convergence. »

#### Webinaire ROR

« Parfait ! J'ai eu les réponses à toutes mes questions grâce aux interactions des participants. »

## Concertations

# BILAN TRÈS POSITIF POUR LA PLATEFORME « PARTICIPEZ ! »

Inaugurée fin 2019, la plateforme « Participez ! » héberge toutes les concertations de l'ANS sur les grands projets de e-santé. 35 concertations y ont été mises en ligne depuis son lancement, suscitant 789 contributions, toutes répertoriées, analysées, puis traitées par les équipes de l'Agence. Mais « Participez ! » c'est aussi près de 1 300 votes, 700 commentaires et plus de 20 000 visites. Un beau succès de démocratie sanitaire qui garantit aux acteurs de la e-santé des projets au plus près du terrain.

La vocation de cette plateforme est en effet d'associer tous les acteurs au virage numérique du système de santé, qu'ils soient professionnels de santé, industriels, éditeurs, start-ups, représentants d'usagers ou citoyens. Tour de France du numérique en santé, concertation autour de la doctrine technique, chantiers du numérique, ... **elle est utilisée à chaque étape décisive pour dynamiser le partage entre les parties prenantes, en toute transparence.** Car les contributions de chacun sont indispensables pour faire évoluer la stratégie numérique comme sa gouvernance.

📍 **35**  
CONCERTATIONS

📍 **789**  
CONTRIBUTIONS

📍 **20 000**  
VISITES

## Journée Nationale des Industriels (JNI)

# UNE JOURNÉE 100% LIVE, PLACÉE SOUS LE SIGNE DU PARTAGE

Crise sanitaire oblige, l'édition 2020 de la Journée Nationale des Industriels s'est tenue en ligne, avec près de 450 industriels, fédérations et institutionnels. Consacrée aux grands projets de e-santé, la séance plénière de la matinée a passé en revue les priorités Ségur, l'opposabilité des référentiels et l'actualité de la feuille de route du numérique en santé. Des sujets présentés par la Délégation ministérielle au Numérique en Santé (DNS) et l'Agence du Numérique en Santé (ANS). Sept webinaires animés par les équipes de l'ANS, du GIE SESAM-Vitale et de l'assurance maladie ont pris le relais l'après-midi. Consacrés à la mise en œuvre des projets de la feuille de route, dont l'INS, l'Annuaire Santé, MSSanté ou Pro Santé Connect, ils ont rassemblé plus de 440 participants.



### Ce qu'ils en disent

“ Une journée riche et intéressante ! Avec une vraie volonté de bien communiquer sur tous les sujets clés, des présentations de qualité et des échanges ! ”

“ Continuez sur ce format ! ”

### Territoires

# UNE NOUVELLE ORGANISATION AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Dans le cadre de sa nouvelle organisation, l'Agence s'est dotée d'une équipe de 5 personnes 100% dédiée aux territoires, avec un responsable du développement territorial et un copilote pour chacune des 18 régions.

Au travers de l'animation des Collèges territoriaux, sa mission est d'être au plus près des acteurs dans les régions pour :

- promouvoir, faciliter et accompagner le déploiement de la feuille de route nationale et de la convergence ;
- porter une vision globale des référentiels et services numériques, à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale ;
- favoriser l'innovation, les synergies entre régions et les mutualisations au sein de l'écosystème.

Avec cette nouvelle organisation, l'ANS mise sur de multiples atouts pour accélérer la transformation du numérique en santé dans les territoires :

- une communication ascendante et descendante renforcée ;
- des interlocuteurs dédiés pour chaque région ;
- une efficacité accrue grâce à l'articulation des actions ;
- un travail collaboratif entre les territoires ;
- un meilleur portage au sein de l'ANS des freins et leviers identifiés comme prioritaires ;
- une stratégie régionale et nationale alignées ;
- des échanges simplifiés.

## PORTÉE PAR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE INTÉGRANT LES GRADeS

Les membres de l'ANS sont répartis en **3 collèges** :

- **les membres fondateurs** (Etat représenté par le service chargé du numérique en santé, Cnam, CNSA)
  - **ARS**
  - **GRADeS**

### Le conseil d'administration

est composé des représentants des membres du collège des fondateurs, d'un représentant pour le collège des ARS et d'un représentant pour le collège des GRADeS désignés par ceux-ci, et du président du groupement, le Docteur Jacques Lucas, qui en assure la présidence.

**L'assemblée générale de l'Agence du Numérique en Santé** est garante de la politique générale de l'Agence.

# POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ



**Élodie CHAUDRON**



**Carine L'HOTE**



**Jean-Christophe TURBATTE**



**Nemanja MILENKOVIC**



**Julien FAURE**



**La Réunion**



**Mayotte**



**Guyane**



**Martinique**



**Guadeloupe**





**# 3.**



# L'ANS, Agence 2.0

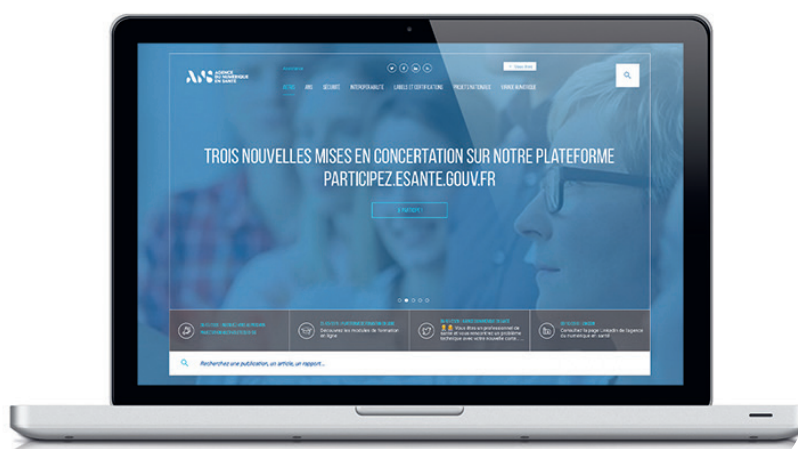
---

Avec la crise sanitaire, le Ségur de la santé ou encore l'essor de la télémédecine... les professionnels de santé comme les établissements ont été plus réceptifs que jamais aux sujets liés à la e-santé. Une opportunité que l'ANS a saisie pour intensifier sa présence sur les réseaux sociaux.

D'autant que son actualité 2020 s'y prêtait, avec des événements comme la fin du tour de France, les Assises Citoyennes ou les Talents de la e-santé, etc.

## Les visites sur le site de l'ANS : [esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr) s'envolent

---



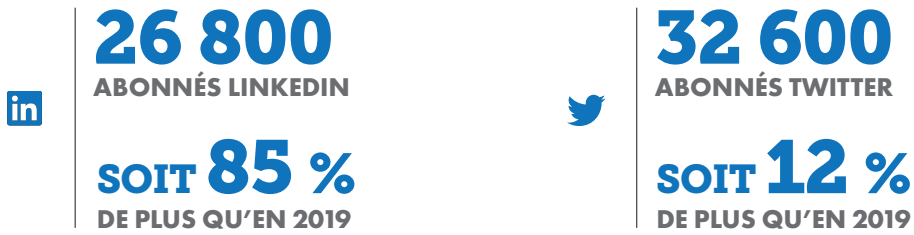
Avec près de 100 000 visites par mois, soit 3 300 chaque jour, le site [esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr) est attractif. La fréquentation du site a augmenté de 60 % en 2020, franchissant le cap du million.

 **+ d'1 million**  
DE VISITES EN 2020



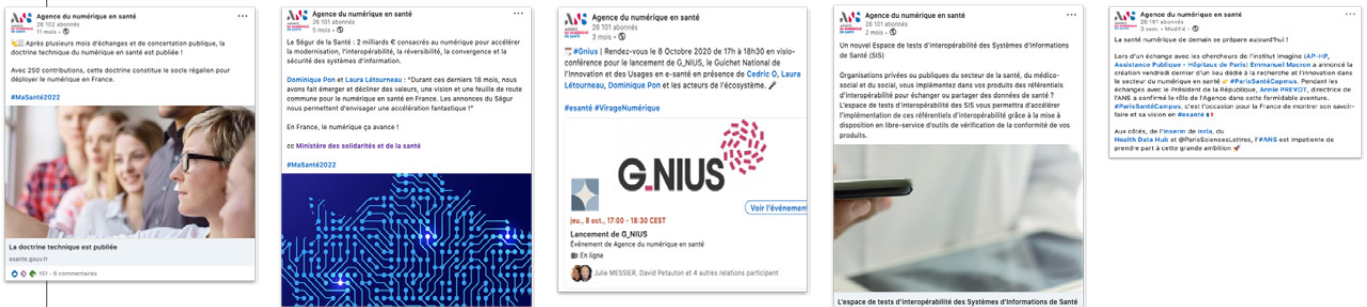
# Une communauté de plus en plus active sur les réseaux sociaux

De plus en plus active sur les réseaux sociaux, l'ANS peut se prévaloir d'une communauté florissante en 2020 !



## #bestof 2020# LinkedIn

[www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](http://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)



## #bestof 2020# Twitter

@esante\_gouv\_fr









### **esante.gouv.fr**

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'Agence du Numérique en Santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



**@esante\_gouv\_fr**



**linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante**